

AUTO-CERTIFICATION DE RESIDENCE FISCALE – PERSONNE MORALE**MERCI DE NE RAYER AUCUNE CLAUSE NI MENTION DE CE FORMULAIRE**

Le présent formulaire vient en application des dispositions du décret n° 2.18.117 relatif à l'échange automatique d'informations à des fins fiscales ainsi que des exigences qui découlent de la législation fiscale américaine appelée « FATCA ».

Il vise également à se conformer aux obligations légales d'identification et de communication des informations relatives aux résidences fiscales des titulaires de comptes financiers, telles que prévues par le Dahir n° 1-19-125 du 16 rabii II 1441 (13 décembre 2019) portant promulgation de la loi de finances n° 70-19 pour l'année budgétaire 2020.

BMCI, Groupe BNP Paribas, ne peut ni ne doit prodiguer à ses clients aucun conseil relatif à la déclaration de leur statut FATCA ou AEOI. Pour toute demande d'information complémentaire relative à la complétude des éléments FATCA ou AEOI, il revient au client de solliciter les services d'un conseiller fiscal.

I- IDENTIFICATION DU TITULAIRE DE COMPTES

Dénomination légale de l'entité

Pays d'immatriculation

ADRESSE PRINCIPALE (DOIT CORRESPONDRE A L'ADRESSE FISCALE)

Numéro, Rue

Code Postal

Ville, Commune

Pays

II- RESIDENCE FISCALE

Les réglementations fiscales exigent que BMCI, Groupe BNP Paribas, recueille certaines informations concernant le statut fiscal de ses clients.

Merci d'indiquer dans le tableau ci-dessous la liste de **TOUS** les Pays dans lesquels la Personne Morale est considérée comme résidente à des fins fiscales, et de préciser son NIF (Numéro d'Identification Fiscale) pour chacun de ces pays.

PAYS DE RESIDENCE FISCALE	NUMERO(S) D'IDENTIFICATION FISCALE (NIF)*

*Indiquer N/A si le pays de résidence fiscale n'attribue pas de NIF

III- REGLEMENTATION FATCA**■ La Personne Morale relève-t-elle du droit Américain (création, immatriculation ou résidence aux Etats-Unis) ?**OUI NON

Si la réponse est OUI, vous devez impérativement compléter également le formulaire W9 de l'Administration Fiscale Américaine.

IV- STATUTS FATCA & AEOI

Veillez indiquer le **statut de votre entité** en cochant l'une des catégories suivantes (A), (B), (C) ou (D) et préciser la **sous-catégorie associée** pour déterminer sa classification FATCA et AEOI.

(A) Institution Financière

Veillez préciser la sous-catégorie associée :

FATCA TYPE D'INSTITUTION FINANCIERE (MERCİ DE COCHER UNE SEULE CASE)

Institution Financière Etrangère (FFI) participante à FATCA

Merci de préciser le Numéro global d'identification d'intermédiaire « GIIN »

<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	<input type="text"/>	-	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------	---	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Institution Financière Etrangère Non Participante à FATCA (NPFFI)

Autres FFI (certified deemed-compliant FFI, sponsored FFI...) - Veuillez également compléter le formulaire **W8 BEN E** de l'IRS.

L'entité est-elle une société d'investissement dont les revenus bruts proviennent majoritairement d'une activité d'investissement, de réinvestissement ou de négociation d'Actifs financiers ET est-elle gérée par une Institution Financière ?

OUI NON

Si vous avez répondu positivement à la question précédente et qu'au moins un pays de résidence fiscale déclaré en section II ne fait pas partie des pays de juridiction de l'AEOI, la Personne Morale sera considérée comme une ENF Passive dans le cadre de l'AEOI et l'Annexe 1 - Formulaire de Déclaration des Bénéficiaires Effectifs doit être rempli.

(B) Entité exemptée selon FATCA et AEOI

Veillez préciser la sous-catégorie associée :

TYPE D'ENTITE EXEMPTEE

Société cotée en Bourse ou filiale d'une société cotée en Bourse

Le nom du marché financier où les actions de l'entité sont régulièrement négociées : _____

Banque Centrale (ou une de ses filiales détenues à 100%)

Organisation Internationale (ou une de ses filiales détenues à 100%)

Entité publique (ou une de ses filiales détenues à 100%)

(C) Entité Non Financière Active (Active NFE)

Veillez préciser la sous-catégorie associée :

TYPE D'ENF ACTIVE

ENF Active

Organisation à but non lucratif

Autre ENF Active (Holding non-financières membres d'un groupe non financier, Startups non financières, Entités non financières en liquidation ou sortant de procédure de faillite, Centres de trésorerie membres d'un groupe non financier) –

Préciser le type d'autre ENF Active :

(D) Entité non Financière Passive (Passive NFE)

INFORMATIONS SUR LES BENEFCIAIRES EFFECTIFS détenant directement ou indirectement plus de **10% des droits de vote ou du capital** d'une entité juridique.

Je certifie que l'entité **ne possède aucune personne américaine** détenant le contrôle

Je certifie que l'entité a fourni les noms, adresses, et NIFs américains de **chacune des personnes américaines détenant le contrôle** dans le tableau présenté dans le Formulaire de Déclaration des Bénéficiaires Effectifs (Annexe A).

En complément du Formulaire de Déclaration des Bénéficiaires Effectifs, le formulaire W9 de l'administration fiscale américaine doit également être complété et signé par chaque Bénéficiaire Effectif citoyen américain ou résident américain.

Se reporter à l'**Annexe A** (Liste des Personnes détenant le Contrôle de la Personne Morale) – A compléter **OBLIGATOIREMENT** si la société correspond à une Entité Non Financière Passive.

V - PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

BMCI, Groupe BNP Paribas, en sa qualité de responsable de traitement, et conformément aux conventions internationales d'échange d'informations à des fins fiscales et au droit local, ces informations peuvent être communiquées aux autorités publiques afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et aux administrations fiscales des pays ayant conclu avec le Maroc des conventions permettant un échange automatique d'informations à des fins fiscales, selon les modalités fixées par voie réglementaire (Article 214 Loi de Finance 2020). Les informations requises sont obligatoires et à défaut d'obtenir un formulaire complet, BMCI, Groupe BNP Paribas, est susceptible de ne pas être en mesure de traiter votre demande. Conformément à la loi 09-08 "en matière de protection des données à caractère personnel", vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pouvant être exercé par écrit ou en contactant le Centre de Relations Clientèles au 05 22 044 044.

VI- SECTION CERTIFICATION

Merci de lire les mentions ci-dessous et de signer ce formulaire.

- Sous peine de parjure, j'atteste que les informations figurant sur cette auto-certification sont exactes et complètes.
- Je m'engage à informer BMCI, Groupe BNP PARIBAS, de tout changement de circonstances entraînant une modification des informations contenues dans ce formulaire ou dans le formulaire de Déclaration des Bénéficiaires Effectifs; et à fournir une nouvelle auto-certification dans les 30 jours suivant ce changement de circonstances.

Représentant légal 1	Représentant légal 2
Nom et Prénom en lettres capitales : _____	Nom et Prénom en lettres capitales : _____
Fonction au sein de la société : _____	Fonction au sein de la société : _____
Certifie être un représentant légal pour l'entité documentée dans le présent formulaire	Certifie être un représentant légal pour l'entité documentée dans le présent formulaire
Fait à : Le :	Fait à : Le :
Signature ¹ : 	Signature ¹ :

¹ Si le représentant autorisé à signer est autorisé conjointement, alors le présent formulaire doit être signé par au moins deux représentants co-autorisés.

Annexe A : Formulaire de Déclaration des Bénéficiaires Effectifs

A remplir OBLIGATOIREMENT si la société correspond à une Entité Non Financière Passive (Statut D de la Section IV).

Définition d'un bénéficiaire effectif selon la réglementation FATCA : Détention directe ou indirecte de plus de 10 % des droits de vote ou du capital d'une entité juridique.

Nom	Prénom	Rôle dans la Société	Adresse actuelle	Date de Naissance	Pays de Naissance	Nationalité(s)	% de détention ou / et Droits de vote	Pays de résidence fiscale	NIF

INSTRUCTIONS DE REMPLISSAGE

Objectif du formulaire

L'objectif de ce formulaire est de répondre aux exigences des réglementations fiscales Américaines (FATCA) et de l'OCDE (AEOI).

Dans le cadre de la réglementation FATCA, il est nécessaire de déterminer si la Personne Morale relève du droit Américain. Dans le cadre de la réglementation AEOI, il est nécessaire d'identifier la liste des pays dans lequel la Personne Morale est considérée comme résidente à des fins fiscales.

Complétude du formulaire

BMCI, Groupe BNP Paribas, ne peut ni doit prodiguer à ses clients aucun conseil relatif à la déclaration de leur statut FATCA ou AEOI. Pour toute demande d'information complémentaire relative à la complétude des éléments FATCA ou AEOI, il revient au client de solliciter les services d'un conseiller fiscal.

I - Identification

Veillez renseigner la dénomination, le pays d'immatriculation et l'adresse de résidence. Il s'agit de l'adresse où la Personne Morale est considérée comme résidente à des fins fiscales.

II - Résidence fiscale

Définition : la notion de résidence fiscale est définie par chaque pays. Veuillez-vous référer à la définition émise par les services fiscaux des pays susceptibles de vous concerner.

Si la Personne Morale est enregistrée, établie ou résidente aux Etats-Unis, elle est considérée comme une personne américaine (US Person) au sens de la réglementation FATCA et doit fournir un certificat W-9 des autorités fiscales américaines (IRS).

IV - Statuts FATCA et AEOI

La Personne Morale doit nécessairement correspondre à une et seulement une des quatre catégories (A), (B), (C), ou (D) définies ci-dessous :

(A) Institution Financière

L'expression "Institution Financière" désigne soit :

- **un Etablissement de dépôt** : Toute Personne Morale qui accepte des dépôts dans le cadre habituel d'une activité bancaire ou liée ;
- **un Etablissement gérant des dépôts de titres** :
Toute Personne Morale dont l'activité consiste à détenir des actifs financiers pour le compte de tiers dans la mesure où le revenu brut attribuable à la détention d'actifs financiers et aux services financiers connexes est supérieur ou égal à 20 % du revenu brut de la Personne Morale durant la plus courte des deux périodes suivantes :
 - la période de trois ans qui prend fin le 31 décembre (ou le dernier jour d'un exercice comptable décalé) précédant l'année au cours de laquelle le calcul est effectué, ou
 - la période écoulée depuis la création de la Personne Morale.
- **une Entité d'investissement** :
Toute Personne Morale qui exerce comme activité (ou est administrée par une entité qui exerce comme activité) une ou plusieurs des prestations ou opérations suivantes au nom ou pour le compte d'un client:
 - transactions sur les instruments du marché monétaire (chèques, billets, certificats de dépôt, instruments dérivés, etc.), le marché des changes, les instruments sur devises, les produits de taux d'intérêt, les indices, les valeurs mobilières ou les marchés à terme de marchandises;
 - gestion individuelle ou collective de portefeuille, ou
 - autres opérations d'investissement, d'administration ou de gestion de fonds ou d'argent pour le compte de tiers.
- **Certains Organismes d'assurance** :
On entend par certains Organismes d'assurance les Organismes d'assurance particuliers au sens de la réglementation FATCA, c'est-à-dire tout Organisme d'assurance (ou la société holding d'un Organisme d'assurance) qui émet un Contrat d'assurance à forte valeur de rachat ou un Contrat de rente ou est tenu d'effectuer des versements afférents à ce Contrat.

(B) Entité (Société ou Organisme) Exemptée

Se décline selon les sous-catégories ci-dessous :

- **Société cotée en bourse** : toute Personne Morale (ou filiale de) dont les titres de la société font l'objet de transactions régulières sur un reconnu par la Banque.
- **Entité publique** : Une « Entité publique » désigne le gouvernement d'une juridiction, une subdivision politique d'une juridiction (terme qui, pour éviter toute ambiguïté, comprend un Etat, une province ou une municipalité) ou tout établissement ou organisme détenu intégralement par les entités précitées.
- **Organisation internationale** : L'expression « Organisation International » désigne une organisation internationale ou tout établissement ou organisme détenu intégralement par cette organisation. Cette catégorie englobe toute organisation intergouvernementale :
 - o Qui se compose principalement d'Etats ET
 - o Qui a conclu un accord de siège ou un accord substantiellement similaire avec la Juridiction ET
 - o Dont les revenus n'échoient pas à des personnes privées
- **Banque Centrale**

(C) Entité (Société ou Organisme) Non Financière Active (ENF Active)

Se décline en 3 sous-catégories :

- **ENF Active en raison de ses revenus ou de ses actifs** :
Toute Personne Morale remplissant les deux conditions suivantes :
 - o au moins 50 % des revenus bruts au titre de la période comptable de référence sont des revenus actifs ;
 - o et moins de 50 % des actifs détenus par la Personne Morale au cours de la période comptable de référence sont des actifs détenus pour produire des revenus passifs.
- **Organisation à but non lucratif** :
Toute Personne Morale remplissant l'ensemble des conditions suivantes :
 - o elle a été constituée exclusivement à des fins religieuses, caritatives, scientifiques, artistiques, culturelles ou éducatives ;
 - o elle est exonérée de l'impôt sur le revenu dans son pays de résidence fiscale ;
 - o elle n'a pas de bénéficiaires sur ses revenus ou ses avoirs ;
 - o les documents d'organisation de la Personne Morale excluent la distribution de revenus ou d'avoir de l'entreprise à des particuliers ou à des entreprises non caritatives, ainsi qu'une utilisation en leur faveur, à moins que cette utilisation ne soit en relation avec les activités caritatives de la Personne Morale ou qu'il ne s'agisse de rémunérer adéquatement, au prix du marché, l'acquisition de biens ou de services par l'entreprise ;
 - o le droit applicable ou les documents d'organisation de la Personne Morale exigent qu'en cas de liquidation ou de dissolution de cette dernière, la totalité de ses avoirs soit distribuée à un service gouvernemental ou à une autre organisation à but non lucratif, ou échoit au gouvernement de l'Etat où la Personne Morale à son domicile ou à l'une de ses divisions politiques.
- **Autres ENF Active** :
Cette sous-catégorie peut inclure les Holding non-financières membres d'un groupe non financier, les startups non financières, les entités non financières en liquidation ou sortant de procédure de faillite, Centres de trésorerie membres d'un groupe non financier :
 - o **Holding non financières** : toute Personne Morale membre d'un groupe non financier dont les activités consistent pour l'essentiel à détenir (en tout ou partie) les actions émises par une ou plusieurs filiales de ce groupe dont les activités ne sont pas celles d'une Institution Financière ou à proposer des financements ou services à ces filiales. Une Personne Morale ne peut pas prétendre à ce statut si elle opère (ou se présente) comme un fonds de placement, tel qu'un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds de rachat d'entreprise par endettement ou tout autre organisme de placement dont l'objet est d'acquérir ou de financer des sociétés puis d'y détenir des participations à des fins de placement.
 - o **Entités non financières en liquidation ou sortant de procédure de faillite** : toute Personne Morale n'ayant pas opéré comme établissement financier au cours des cinq dernières années et n'étant pas en cours de vente de ses actifs ou de se restructurer pour poursuivre ou reprendre une activité autre que celle d'un établissement financier.
 - o **Startup non financière** : l'ENF n'exerce pas encore d'activité et n'en a jamais exercé précédemment, mais investit des capitaux dans l'intention d'exercer une activité autre que celle d'un établissement financier ; l'ENF ne remplit toutefois plus ce critère au terme d'un délai de 24 mois à compter de sa constitution.

(D) Entité (Société ou Organisme) Non Financière Passive

Une Personne Morale est Non Financière Passive, dès lors qu'elle n'est:

- ni une **(A) Institution Financière**
- ni une **(B) Entité Exemptée**,
- ni une **(C) ENF Active**.

Les entités passives correspondent aux Entités non financières ayant un revenu brut qui provient pour plus de 50 % de revenus passifs.

La définition de « Revenu Passif » pourra correspondre à :

- des dividendes
- des intérêts
- des loyers et redevances, autres que les loyers et redevances tirées de l'exercice actif d'une activité menée, du moins en partie, par les salariés de l'ENF
- des royalties
- des rentes
- des revenus nets tirés d'un contrat de swap
- des montants reçus au titre de Contrats d'assurance avec valeur de rachat

En pratique, les ENF Passives pourront correspondre à des sociétés patrimoniales, des clubs d'investissement, des « Family Offices », des sociétés civiles immobilières, certaines sociétés Holding.

V - Informations sur les bénéficiaires effectifs

Si la société correspond à une Entité Non Financière Passive (Statut D de la Section III), il est impératif de compléter le Formulaire de Déclaration des Bénéficiaires Effectifs (FDBE). En complément du Formulaire de Déclaration des Bénéficiaires Effectifs :

- **Si un bénéficiaire effectif est citoyen américain ou résident américain, le formulaire W9 de l'administration fiscale américaine devra également être complété par chaque Bénéficiaire effectif Américain.**
- Si un bénéficiaire effectif n'est ni citoyen américain, ni résident américain, mais qu'il ou elle est né(e) aux Etats-Unis, veuillez fournir son certificat de perte de nationalité américaine ou, en cas de non obtention de la nationalité américaine, tout autre justificatif.

VI - Section Certification

Les changements de circonstances rendant obsolètes le formulaire peuvent inclure, de manière non exhaustive, les éléments suivants :

- Changement d'adresse de résidence.
- Evolution de la liste des pays où vous êtes résident(e) fiscal(e).
- Changement de Numéro d'identification Fiscal.
- Evolution de l'activité.